

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal De la commune de MARCILLY LE CHATEL du 17 Décembre 2021

Présents : Thierry Gouby maire, Odile Molle 1ère adjointe, Jacques Foraison 2ème adjoint, Sandrine Sférian 3ème adjointe, Didier Rochigneux, Régine Cohas, Adeline Boursier, Nicolas Jouin, Stéphane Duchez, Maximilien Garin, Marie-Anne Gibert, Baptiste Delhomme, Didier Rochigneux.

Pouvoirs : Jean-François Grange donne pouvoir à Adeline Boursier, Emilie Combe donne pouvoir à Thierry Gouby.

Excusés : Marie Claude Massacrier

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME.

Début de séance à 20h

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/11/2021

Approbation compte-rendu du dernier Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Urbanisme :

M. Le Maire présente les dossiers en cours.

3. Finances :

- **Tarifs 2022** :

Pour 2022 Mr le maire propose de renouveler, sauf tarif salle des fêtes, les tarifs de location 2021 concernant les locations municipales (Cf tableau ci-dessous) :

Au 1 ^{er} janvier 2021	TARIF
SALLE DES FETES	
Location personne extérieure à la commune	300 €
Location habitants de Marcilly	250 €
Vin d'honneur Associations	70 €
Cauton	700 €
SALLE DE LA GARENNE	
Location	100 €
Cauton	700 €
CIMETIERE	
Concession 50 ans	165 €/m ²
Concession 30 ans	140 €/m ²
Cavurne 15 ans	350 €
Cavurne 30 ans	650 €
GARAGE loyer par trimestre	
Grands garages	90 €
Petits garages	80 €
Local BIZAY	90 €
CANTINE à compter du 01/08/2021	
Repas enfant	3,20 €
Repas adulte	4,50 €
Repas tarif réduit (P.A.I.)	1,60 €
GARDERIE à compter du 01/08/2021	
Tarif à la demi-heure	1 €

Pour les tarifs de locations de la salle des fêtes Mr le Maire fait état de plusieurs dégradations intervenues lors de la location de la salle des fêtes. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de locations pour dissuader tout acte malveillant mais aussi prendre en considération le prix du chauffage en hiver. Est ainsi proposé au vote les modifications suivantes pour l'année 2022 :

- Location personne extérieure à la commune : 500 €
 - o 50 € de chauffage seront facturés en supplément dans la période 15 octobre – 15 avril.
- Location habitant de Marcilly : 250 € (Inchangé)
 - o 50 € de chauffage seront facturés en supplément dans la période 15 octobre – 15 avril.

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2022 pour toutes nouvelles demandes de location.

VOTE	POUR 15		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

- **Demande subvention Département :**

Chaque année le Conseil Départementale de la Loire propose différente subvention aux projets. Plusieurs projets en cours sur la commune sont susceptibles d'être éligibles à ces subventions. Mr le Maire demande ainsi délégation au Conseil Municipal pour réaliser les demandes suivantes :

- Enveloppe de solidarité du Département.
- Aide à partenariat pour les bibliothèques
- Subvention Amende de police

VOTE	POUR 15		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

- **Délibération prêt Caisse Epargne modifiée :**

Le Conseil Municipal est sollicité concernant une modification du contrat de prêt de 150 000 € concernant l'achat d'un bâtiment. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la date de départ des amortissements et de la dater au 1^{er} janvier 2022.

VOTE	POUR 15		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

4. Loire Forez Agglomération :

- **Présentation RPQS**

Est présenté au Conseil Municipal le dernier rapport annuel du syndicat de la Bombarde.

5. Personnel communal :

Le Conseil Municipal est amené à se positionner sur l'augmentation du temps de travail d'une ATSEM

Est ainsi proposé au Vote la suppression du poste existant de 24.08 heures par semaine et la création d'un nouveau poste à 27 heures.

VOTE	POUR 15		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

6. Divers :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 février 2022 à 20 h 00
- Les vœux du maire n'auront pas lieux, pour cause de pandémie de COVID 19, en présentiel cette année encore.
- L'inauguration du Jardin d'Amasis et du terrain de football auront lieu au printemps 2022.